

► communiqué de presse

11.04.2012

Feux de forêt : les services d'incendie sont appuyés par les hélicos de la police

Correspondant: Eva Burm

T: 02 500 25 66

E-mail: eva.burm@ibz.fgov.be

G: 0475 26 01 12

Feux de forêt : les services d'incendie sont appuyés par les hélicos de la police

BRUXELLES, 11/04/2012.- Aujourd'hui, mercredi 11 avril, les services d'incendie et la police testent leur collaboration en cas d'incendies en milieu naturel dans les Hautes Fagnes. L'hélicoptère de la police éteindra notamment un incendie en agissant du ciel, sous la conduite des équipes de pompiers au sol.

La méthode de collaboration a été fixée dans une procédure opérationnelle standard qui, à l'issue de l'exercice, pourra être validée et diffusée de façon à pouvoir être appliquée à l'avenir lors d'incendies en milieu naturel dans l'ensemble de la Belgique. La procédure opérationnelle standard pour l'intervention de l'appui aérien lors d'incendies en milieu naturel fera partie d'un nouveau plan national incendies en milieu naturel, élaboré par le Centre de Crise du Gouvernement en collaboration avec la Sécurité civile, le Centre fédéral de Connaissances et les gouverneurs de province concernés.

Directeur général de la Sécurité civile, Jérôme Glorie: "La saison des feux de forêt a commencé. L'an dernier, la nature a subi trop de dégâts en Belgique. Nous devons tout mettre en œuvre afin d'éviter que cette année encore, des zones naturelles soient ravagées par les flammes. Et c'est précisément pourquoi nous avons travaillé durant toute une année sur la formation, les procédures et le matériel des services d'incendie."

Procédure opérationnelle standard pour l'intervention de l'appui aérien lors d'incendies en milieu naturel

La nouvelle procédure standard pour la collaboration entre les services de secours et l'hélicoptère de la police a été élaborée par les corps de sapeurs-pompiers de Kalmthout, Wuustwezel, Lommel et Waismes, par la Police fédérale avec le service Appui aérien, par les Centres de Communication et d'Information et la direction Opérations ainsi que par le Service public fédéral Intérieur avec le Centre de Crise et la Sécurité civile (Inspection des services d'incendie, Protection civile et Centre fédéral de Connaissances).

Ces différents services ont fixé des accords relatifs à l'alerte de l'équipage de l'hélicoptère, à la communication entre l'hélicoptère et les équipes au sol et à la collaboration sur le terrain.

La procédure opérationnelle standard est axée sur quatre interventions possibles où l'hélicoptère de la police et son équipage peuvent prêter main forte aux services de secours au sol:

- Extinction (avec ou sans flammes visibles)
- Création d'images avec la caméra thermique de l'hélicoptère. Cette caméra permet de visualiser, par exemple, si une tourbière souterraine fume encore.
- Dépôt de matériel dans des lieux difficilement accessibles
- Evacuation de personnes, telles que des sapeurs-pompiers ou des promeneurs encerclés par les flammes.

Dans le cadre de ces interventions, la Direction générale Sécurité civile du SPF Intérieur a fait l'acquisition d'un *bambi bucket* pour l'hélicoptère de la police et d'un réservoir à eau d'extinction.

Collaboration appui aérien – équipes au sol

La nouvelle procédure opérationnelle standard décrit de manière très claire le déroulement concret de la

collaboration entre l'appui aérien et les équipes au sol dans différentes situations.

La situation qui est pratiquement la plus difficile est l'extinction de feux qui couvent sans qu'aucune flamme ne soit visible. Les équipes de secours au sol doivent dans ce cas guider au mieux le pilote afin d'empêcher qu'un feu ne se rallume.

L'approche utilisée est la suivante:

- Le poste de commandement présent sur les lieux de l'incendie transmet les coordonnées du lieu d'intervention à l'équipage de l'hélicoptère.
- Un officier de liaison des services d'incendie est en liaison avec l'hélicoptère et le dirige depuis le lieu d'intervention. Il donne des directives sur la manière d'approcher et/ou d'éteindre au mieux l'incendie (par ex. voler à basse altitude, arroser une zone préventivement, procéder à l'extinction effective...)
- Trois sapeurs-pompiers sont positionnés au sol, parallèlement et à 20 mètres de l'itinéraire de vol de l'hélicoptère, à proximité du lieu où l'appareil peut ouvrir le sac d'eau d'une capacité de 1000 l.
- Les deux premiers sapeurs-pompiers portent des vestes jaune fluo et indiquent la "ligne de vol" que le pilote doit suivre.
- Le troisième sapeur-pompier porte une veste orange fluo et indique le point où l'hélicoptère doit ouvrir le sac d'eau.

Ces sapeurs-pompiers vêtus de vestes fluo ont entre-temps été baptisés "les canaris" par leurs collègues.

Alerte et communication

La mobilisation de l'hélicoptère de la police peut être demandée à condition qu'un plan catastrophe (communal, provincial ou national) ait été déclenché. Toutefois, s'il s'agit spécifiquement d'un incendie en milieu naturel répondant à certains paramètres (étendue, climat), l'officier des services d'incendie qui arrive en premier sur les lieux peut alors demander immédiatement un hélicoptère. Une fois la décision prise, il demande au service 100 de libérer un canal radio distinct. Ce canal doit permettre aux équipes de secours au sol de communiquer aisément avec l'équipage de l'hélicoptère.

Au sein de la police fédérale, les Centres de communication et d'information et la Direction fédérale Opérations sont impliqués au niveau de l'alerte de l'appui aérien. La direction Opérations vérifie notamment la disponibilité de l'hélicoptère.

La direction Opérations de la police fédérale prévient également le Centre de Crise de la mobilisation de l'hélicoptère dans une zone spécifique. Le Centre de Crise demande à son tour à Belgocontrol du Service public fédéral Mobilité et Transports la fermeture de l'espace aérien situé au-dessus de la zone touchée.

Plan d'action national Incendies en milieu naturel

Après analyse et évaluation des grands incendies en milieu naturel survenus en 2011 dans les Hautes Fagnes, à Meeuwen et à Kalmthout, Madame Annemie Turtelboom, alors ministre de l'Intérieur, a pris l'initiative de développer un plan d'action national Incendies en milieu naturel. La Direction générale Centre de Crise coordonne l'élaboration de ce plan d'action.

Les principaux points d'attention de ce plan global sont: une amélioration de la procédure de demande de moyens de lutte contre les grands incendies en milieu naturel, l'élaboration de procédures d'intervention et la formation des services d'incendie, un inventaire des dégâts et le remplacement du matériel endommagé, l'organisation pratique de l'approvisionnement nécessaire (nourriture, carburant...), la communication opérationnelle (une meilleure couverture du réseau ASTRID) ainsi qu'une cartographie adaptée.

Afin d'élaborer le plan d'action national, cinq groupes de travail ont été créés:

- Groupe de travail 1: Analyse des risques & cartographie
- Groupe de travail 2: Matériel
- Groupe de travail 3: Procédures (et formation)
- Groupe de travail 4: Planification d'urgence
- Groupe de travail 5: Exercices

La procédure opérationnelle standard "intervention de l'appui aérien lors de feux de forêt" est le résultat du groupe de travail procédures.



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

